ÉLECTIONS LÉGISLATIVES - SCRUTIN de BALLOTTAGE du 25 novembre 1962
5e Circonscription de la Seine - VIIe Arrondissement de Paris

CANDIDATURE

FRÉDÉRIC-DUPONT



Je remercie les 15 121 électeurs qui m'ont exprimé leur confiance.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE RISQUE DE DEVENIR UN RASSEMBLEMENT DE ROBOTS.

Pour rejeter un projet gouvernemental, la Constitution exige le vote d'une Motion de Censure et tout U.N.R. censeur est immédiatement exclu.

CITOYENNES, CITOYENS, **toutes vos libertés sont menacées. La suppression de toutes les oppositions entraîne celle de tous les contrôles et livre l'individu au pouvoir arbitraire de l'État.**

***

CERTAINS, CROYANT VOTER POUR LA STABILITÉ EN VOTANT U.N.R., ONT EN RÉALITÉ CHOISI L'AVENTURE.

L'évolution des régimes à base de pouvoir personnel se traduit toujours par **l'Élimination progressive des Assemblées intermédiaires, la pression constante sur la Justice, la mise en condition de l'Opinion Publique par la confiscation au profit du Gouvernement de tous les moyens d'information** (télévision - radio), **la candidature officielle** servie par des moyens financiers considérables prélevés sur le contribuable. Enfin **SURGIRA LE PARTI UNIQUE, SUPPORT DE LA DICTATURE POURVOYEUSE DE RÉVOLUTION.**

***

Citoyennes, Citoyens, ne laissez pas passer dimanche la dernière occasion d'arrêter, dans l'intérêt même du régime, cette évolution redoutable.

C'est toujours l'abstention de la masse des citoyens qui a, dans le passé, annoncé et préparé les révolutions.

DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DE 1958, GARANTIE DE L'ÉQUILIBRE DES INSTITUTIONS, ÉGALEMENT ÉLOIGNÉS DE TOUTE OPPOSITION OU APPROBATION INCONDITIONNELLE, VOUS VOTEREZ :

Pour **LA LIBERTÉ** et pour **LA RÉPUBLIQUE**,

FRÉDÉRIC-DUPONT

Remplaçant éventuel : **Denys COCHIN**
Syndic du Conseil Municipal de Paris
Conseiller Général de la Seine

PERMANENCE : 177, boulevard Saint-Germain, VIIe - LIT. 93-23.

Imp. Chantenay, Paris 11-1962